

J'agis pour la forêt

Charte du promeneur



LES DÉCHETS

En forêt, je veille à

Emporter mes déchets.

Les poubelles ont été supprimées volontairement car les animaux, en les fouillant, se blessaient ou s'étouffaient.

Eviter tous les types de dépôts sauvages.

Même les déchets verts et alimentaires ! Les uns favorisent le développement de plantes envahissantes, les autres sont un danger pour les animaux qui perdent leur instinct sauvage et risquent de s'empoisonner.

Signaler les dépôts sauvages aux forestiers en contactant l'agence locale ONF près de chez vous.

Trier mes déchets.

Cela favorise leur recyclage.

Déposer mes encombrants dans une déchèterie ou une recyclerie.

Trouvez celle proche de chez vous.



Abandonner des déchets en forêt est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500€.

QUIZ

Combien de temps mettent-ils pour se dégrader ?

1- sac plastique

- ☐ 20 à 50 ans
- ☐ 80 à 250 ans
- ☐ 100 à 450 ans

2- canette en aluminium

- ☐ 10 à 45 ans
- ☐ 100 à 500 ans
- ☐ 600 à 750 ans

3- chewing-gum

- ☐ 5 à 10 ans
- ☐ 15 à 20 ans
- ☐ 35 à 60 ans

*Réponses page 9

LES FEUX

En forêt, je veille à

Laisser les routes forestières accessibles pour les secours.

Réaliser travaux et bricolage loin de toute végétation.

Respecter les interdictions d'accès. Tout particulièrement en période à haut risque.

Bannir toute cigarette, feu de camp et barbecue.



Fumer, allumer un feu de camp ou faire un barbecue en forêt est passible d'amende et/ou de peine d'emprisonnement en cas d'incendie.

Des réglementations plus strictes peuvent s'appliquer localement, notamment dans le sud de la France.

2



DONNER L'ALERTE

112

appel d'urgence européen

18

sapeurs-pompiers

114

personnes malentendantes

QUIZ

1- 3 000 feux de forêt se déclarent chaque année en France.

☐ Vrai ☐ Faux

2- 17 000 hectares de forêt brûlent chaque année.

☐ Vrai ☐ Faux

3- 90 % des incendies sont d'origine humaine.

☐ Vrai ☐ Faux

* Réponses page 9

LES CUEILLETES

En forêt, je veille à

Respecter les espèces protégées.

Ramasser maximum 5 litres (1 panier) de baies, fruits, champignons...

Cueillir les fleurs avec modération. Au maximum le contenu d'une main.

Saisir les fleurs et les fruits à la main. L'utilisation de râpeaux ou de peignes abîme les pousses.

Faire attention à tous les champignons. Même les non comestibles ne doivent pas être piétinés.

BON À SAVOIR

Si vous cueillez des baies près du sol, n'oubliez pas de les cuire pour éliminer les éventuels parasites.



Dans les forêts publiques, la cueillette en forêt domaniale est tolérée. Pour les forêts communales, il faut se rapprocher de la mairie. La cueillette en forêt domaniale au-delà des limites autorisées est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 45 000 € et d'une peine d'emprisonnement.

Les sanctions sont plus lourdes dans certains espaces et pour les espèces protégées.

LES SENTIERS

En forêt, je veille à

Rester sur les sentiers.

Sortir des chemins autorisés accélère l'érosion des terrains fragiles et dégrade la végétation du sous-bois.

Faire attention aux jeunes pousses. Tout particulièrement les jeunes plants des parcelles en renouvellement.



Ne pas entrer dans les réserves biologiques intégrales.

Ces espaces sont laissés en libre évolution sans intervention de l'homme pour favoriser la biodiversité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les parcelles forestières abritent du bois mort et une végétation masquant les irrégularités du sol : ces facteurs rendent la marche difficile pour les promeneurs et constituent un risque pour leur sécurité.

QUIZ

**En explorant l'ensemble des sentiers balisés par l'ONF, vous aurez parcouru l'équivalent de la moitié d'un tour de la terre.
Combien de km aurez-vous fait ?**

☐ 10 000 km ☐ 20 000 km ☐ 40 000 km

LES ZONES DE CHASSE

En forêt, je veille à

**Consulter le calendrier
des jours de chasse.**

Il est disponible sur www.onf.fr

**Respecter les panneaux
de signalisation liés à
une chasse en cours.**



LE SAVIEZ-VOUS ?

En trop grand nombre, cerfs, chevreuils et sangliers compromettent le renouvellement de la forêt en broutant ou en détruisant les jeunes pousses.

QUIZ

**1- Depuis 1973, en quelle proportion a augmenté :
la population des sangliers**

☐ 2x ☐ 5x ☐ 20x

et celle des cerfs et des chevreuils ?

☐ 8x ☐ 11x ☐ 15x

2- Combien d'hectares sont en déséquilibre forêts-ongulés ?

☐ 500 000 ☐ 850 000 ☐ 1 million

**Réponses page 9*

LA FAUNE SAUVAGE

En forêt, je veille à

Respecter la tranquillité des animaux. Les approcher de trop près pourrait modifier leurs comportements et se révéler dangereux.

Me garder de les nourrir. Ils perdraient leur instinct sauvage.

Préserver les petits. Leur mère pourrait les abandonner s'ils ont été touchés.



6

ASTUCE

À défaut de les voir ou de les approcher, apprenez à décrypter les traces des animaux grâce à l'appli **Clé de forêt**, développée par l'ONF.
+ d'info sur www.onf.fr



La perturbation volontaire de la faune protégée est passible d'une amende de 750 €.

Consulter la liste rouge des espèces protégées sur www.uicn.fr/liste-rouge-france.html

QUIZ

Cochez la case des espèces qui sont protégées :

☐ Bouquetin des Alpes ☐ Lapin de Garenne ☐ Ours brun

LE BOIS MORT

En forêt, je veille à

Préserver le bois mort en le laissant au sol.

Sa décomposition permet le retour des minéraux dans le sol, nécessaire à la bonne santé des arbres. C'est pourquoi il est préférable de renoncer à le ramasser même pour construire des cabanes en famille.



7

QUIZ

1- Quel est le % de biodiversité forestière (insectes, champignons, oiseaux, lichens, mousses...) hébergé par le bois mort ?

☐ 5% ☐ 25% ☐ 65%

2- L'ONF s'engage à conserver des vieux arbres isolés, des arbres à cavités et des arbres morts debout. Combien d'arbres par hectare cela représente-t-il ?

☐ 1 arbre ☐ 2 arbres ☐ 3 arbres

**Réponses page 9*

LES CHANTIERS FORESTIERS & LES TAS DE BOIS

En forêt, je veille à

Respecter la signalisation des chantiers. Elle balise les zones dangereuses (risques de chutes d'arbres, circulation d'engins...) et marque l'interdiction d'entrer.

Considérer le travail des forestiers.

Ils trient et entreposent les bois sur les bords des routes forestières. Ces empilements très lourds (plusieurs tonnes) s'ils sont déséquilibrés, peuvent s'écrouler et écraser tout sur leur passage. C'est pourquoi il est important de ne pas les escalader.



8

QUIZ

1- Utiliser des produits en bois permet de stocker combien de millions de tonnes de carbone ?

☐ 25 ☐ 58 ☐ 91

2- La forêt constitue le 2^e puits de carbone de la planète. Combien de milliards de tonnes de carbone absorbe-t-elle ?

☐ 1,5 ☐ 10 ☐ 25

3- Quelle est la part du bois dans les énergies renouvelables utilisées en France ?

☐ 15% ☐ 28% ☐ 47%

*Réponses page 9

LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

En forêt, je veille à

Garder mon animal de compagnie à moins de 100 m de moi et sous contrôle direct.

Tenir mon chien en laisse du 15 avril au 30 juin.

C'est la saison des naissances, les nouveaux nés sont des proies faciles pour les chiens.

Laisser tranquille les troupeaux. Les chiens qui assurent la protection des troupeaux peuvent considérer les autres chiens comme une menace.



En cas de non-respect de l'arrêté ministériel imposant le maintien des chiens en laisse du 15 avril au 30 juin, le contrevenant encourt une amende pouvant aller jusqu'à 750 euros.

Des interdictions spécifiques peuvent également exister localement ou dans les espaces protégés (parcs nationaux, réserves naturelles, réserves biologiques, etc.).

QUIZ

1. Il est possible de promener son chien sans laisse en forêt sauf à une exception ? Laquelle ?

2. Comment s'appellent les chiens qui gardent les troupeaux ?

LES CYCLISTES & CAVALIERS

En forêt, je veille à

Circuler exclusivement sur les routes et les chemins forestiers. Attention toutefois, dans les sites très fréquentés, vélos et chevaux peuvent être autorisés uniquement sur les chemins larges (au moins 2,50 m) et les itinéraires balisés.

Bannir les balades sur les chemins non balisés et improvisés. La circulation des VTT et des cavaliers y détériore la végétation,

entraîne le tassement des sols, accélère l'érosion et dérange les animaux de la forêt.

Respecter les indications fournies sur le terrain.

Certains chemins sont parfois interdits d'accès afin de préserver les milieux fragiles et assurer la sécurité des usagers.

Consulter les panneaux d'information.

Faire attention aux piétons. Ceux-ci ont toujours la priorité.



! Ne pas respecter la réglementation est passible d'une amende maximale de 1500€.

QUIZ

Qui définit les modalités de pratique des sports en forêt domaniale?

☐ L'ONF en partenariat avec les acteurs locaux ☐ Les usagers ☐ L'État

LES VÉHICULES À MOTEUR

VOITURES, QUADS, MOTOS, 4X4...

En forêt, je veille à

Circuler uniquement sur les routes autorisées.

Les routes fermées à la circulation sont signalées par un panneau d'interdiction ou une barrière. Même ouverte, elle équivaut à une interdiction de circuler.

Préserver les milieux naturels et les chemins non carrossables. Y circuler érode les sols, dérange la faune, est dangereux, engendre des nuisances sonores et de la pollution.

Prendre garde à éviter tout stationnement devant les barrières.



Ne pas respecter la réglementation est passible d'une amende maximale de 1 500 € et d'une suspension du permis de conduire pouvant aller jusqu'à 3 ans. Le véhicule peut être saisi.

QUIZ

Dans quelle(s) situation(s) pouvez-vous rouler en forêt avec votre véhicule motorisé ?

- ☐ La route est carrossable (goudronnée ou empierrée) et il n'y a pas de barrière
- ☐ La route est non carrossable
- ☐ La route est carrossable, il y a une barrière et elle est ouverte

*Réponse page 9

LES BIVOUACS & CAMPINGS SAUVAGES

En forêt, je veille à

M'informer de la réglementation en vigueur. En fonction de chaque site, le bivouac (1 nuit sur place) peut être autorisé mais pas le camping (campement de plusieurs jours), et selon des horaires précis.

Prendre le moins de place possible. Au maximum prévoir des tentes légères à faible encombrement.

Respecter les aires de parkings. Certaines sont dédiées aux camping-cars.

M'assurer d'emporter tous mes déchets avant de repartir.



Ne pas respecter la réglementation est passible d'une amende maximale de 1 500 € et de la suspension du permis de conduire.

QUIZ

Quels sont les lieux dans lesquels bivouac et camping sauvage nécessitent une autorisation ?

- ☐ Dans les forêts, bois et espaces classés comme "espaces boisés à conserver"
- ☐ Sur les voies, routes et chemins
- ☐ En bords de mer ou d'océan
- ☐ Dans des zones de "protection du patrimoine de la nature et des sites"
- ☐ À moins de 500 mètres d'un monument classé comme "historique"

VIVRE ENSEMBLE

En forêt, je veille à

Être attentif aux autres.

Afin de maintenir la diversité des pratiques en forêt (détente, sports, cueillette, chasse, pratique artistique...) la tolérance de chacun est requise.

Respecter le travail des professionnels de la forêt : techniciens, bûcherons, naturalistes, chercheurs, éducateurs...



QUIZ

Combien de visiteurs, les forêts françaises accueillent-elles chaque année ?

☐ 5 ☐ 50 ☐ 700 millions

*Réponse page 9

5 CONSEILS

AVANT DE PARTIR EN BALADE

- 1 Consulter la météo : la forêt est dangereuse en cas d'intempéries, avec des risques accrus de chutes de branches ou d'arbres.
- 2 S'équiper de bonnes chaussures, d'eau et d'un en-cas.
- 3 Porter des vêtements couvrant bras et jambes pour limiter les risques (tiques ou chenilles qui peuvent être urticantes). En cas de piqure de tique, utiliser un tire-tique ou aller chez le pharmacien. Consulter son médecin si une rougeur apparaît autour de la zone piquée.
- 4 Emporter une carte et apprendre à se repérer pour plus de sécurité. Le réseau téléphonique ne passe pas partout.
- 5 Respecter les zones protégées, les parcelles en renouvellement, les chantiers forestiers et les zones de chasse en n'y pénétrant pas.



EN CAS D'URGENCE

15

SAMU

17

Police
secours

18

Pompiers

112

Secours
européens

114

Malentendants /
par visio,
tchat, sms

L'ONF EN BREF

Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'ONF gère près de onze millions d'hectares de forêts publiques en métropole et en Outre-mer. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de quatre objectifs indissociables : la production de bois, la préservation de la biodiversité, l'accueil du public et la gestion des risques naturels. Des missions essentielles pour la planète et la société, au service d'un développement durable.

SUIVEZ L'ONF

 [facebook.com/
Officenationaldesforets](https://facebook.com/Officenationaldesforets)

 onf_officiel

 office national des forêts

 @ONF_Officiel

 @officenationaldesforets

www.onf.fr

Mentions légales :
10-4-4 / Promouvoir la gestion durable
de la forêt / pefc-france.org L'ONF est certifié
ISO 9001 et ISO 14001 pour ses activités
de gestion durable des forêts / Office
national des forêts Direction générale
2 bis avenue du Général Leclerc -
CS 30042, 94704 Maisons-Alfort Cedex
Illustrations © Clod Illustreaur



Les activités en forêt sont réglementées : Code forestier, Code de l'environnement...

Le non-respect des interdits expose le contrevenant à des sanctions. Des arrêtés communaux ou préfectoraux viennent parfois compléter les règles générales.

À noter : le forestier est doté d'un pouvoir de police.

Réponses quiz :

LES DÉCHETS 1. De 100 à 450 ans.

2. De 100 à 500 ans. 3. De 5 à 10 ans.

LES FEUX 1. Faux. En 2022, ce sont plus de 7 000 feux déclarés. 2. Faux. En 2022, 63 000 hectares de forêt ont été brûlés en France, dont 17 000 ha sur le seul bassin méditerranéen. 3. Vrai.

LES SENTIERS 20 000 km.

LES ZONES DE CHASSE. 1. 20x plus de sangliers et 11x plus de cerfs et de chevreuils.

2. 850 000 hectares sont actuellement en déséquilibre forêts-ongulés sur les 1,7 million que comptent les forêts propriétés de l'État.

LA FAUNE. Les 3 sont des espèces protégées.

LE BOIS MORT. 1. 25%.

2. 2 arbres par hectares.

LES CHANTIERS FORESTIERS

1. 91 millions de tonnes de carbone.

2. 10 milliards de tonnes de CO₂. 3. 47%.

ANIMAUX DE COMPAGNIE. 1. Entre le 15 avril et le 30 juin, la laisse est obligatoire car c'est la période de reproduction de la faune sauvage. 2. Les chiens « Patous ».

CYCLISTES & CAVALIERS.

L'ONF en partenariat avec les acteurs locaux.

VÉHICULES À MOTEUR. Uniquement lorsque la route est carrossable sans barrière ni panneau d'interdiction.

BIVOUAC & CAMPING SAUVAGE. Tous.

VIVRE ENSEMBLE. 700 millions de visiteurs.